UNIL | Université de Lausanne Décanat SSP bâtiment Géopolis CH-1015 Lausanne

Mesdames et Messieurs les représentant·e·s du corps professoral des étudiant·e·s, du corps intermédiaire, du personnel administratif et technique

SEANCE DU CONSEIL DE FACULTE

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que la prochaine séance du Conseil de Faculté de l'année académique 2017-2018 aura lieu le

Jeudi 19 avril 2018 de 15h15 à 18h30

Bâtiment Géopolis - salle 2227

Précision : Selon l'article 31 du Règlement interne de l'Université, les séances du Conseil de Faculté sont ouvertes à tous les membres de la Faculté, sous réserve du huis clos prononcé par le Conseil. Le Doyen signale que le point 7 se déroule à huis clos.

Ordre du jour

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mars 2018 (annexe)
- 3. Communications:
 - a. Du Décanat
 - b. Des autres corps
- 4. Election des représentant·e·s des commissions permanentes
 - a. Représentant dans la Commission d'enseignement en Science politique : M. Etienne Furrer
- 5. Nomination de commissions
 - a. Commission d'attribution du titre de prof. titulaire à M. Guy Elcheroth

Nicky Le Feuvre (Présidence) ; membres internes : Eva Green (IP), André Berchtold (ISS), représentant · e CI, Gabriel Delabays (représentant CE) ; membres externes : Juan M. Falomir-Pichastor (Université de Genève) ; Annique Smeding (Université Savoie Mont Blanc)

b. Commission d'attribution du titre de prof. titulaire à M. Jean-Philippe Antonietti

Jérôme Rossier (Présidence) ; membres internes : Denis Hauw (ISSUL), Christine Mohr (IP), représentant · e CI, Mathieu Mercapide Ducommun-dit-Verron (représentant CE) ; membres externes : Adrian Bangerter (Université de Neuchâtel), Philippe Genoud (Université de Fribourg)

6. Approbation de Règlements (annexes)

- a. Règlement de Faculté : article des intitulés des Grades (1ère lecture)
- b. Règlement sur l'examen préalable d'aptitudes physiques
- c. Règlement sur le bachelor en sciences du sport
- d. Règlement sur le master en psychologie
- e. Règlement sur le master en science politique
- f. Règlement sur le Master en sciences et pratiques de l'éducation (MASPE) (master conjoint avec la HEP-Vaud)
- g. Règlement sur le master en sciences des religions (master conjoint avec les Facultés de Lettres et de Théologie et de sciences des religions)
- h. Règlement sur le MAS en psychothérapie psychanalytique (programme conjoint aux Universités de Lausanne et Genève)
- i. Règlement sur le MAS en psychothérapie systémique

7. Rapport des commissions de nomination

- a. Commission de présentation du poste en histoire de la pensée politique (annexes)
- b. Commission de titularisation de M. Rémy Amouroux (annexes)
- c. Commission de présentation du poste en sociologie de la stratification et mobilité sociales (annexes)
- 8. Propositions individuelles et divers

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en mes sentiments les meilleurs.

Le Doyen de la Faculté

Prof. Jean-Philippe Leresche

Lausanne, le 18.04.2018